

PNCD, une plateforme de surveillance massive Française non encadrée | Le Net Expert Informatique



**PNCD, une plateforme de
surveillance massive
Française non encadrée**

Le journal Le Monde vient de révéler que les autorités françaises ont un programme de surveillance, nommé PNCD.

Les révélations d'Edward Snowden ont mis en lumière les pratiques de la NSA qui surveille et stocke de nombreuses données personnelles. Surveiller des personnes jugées ennemies ou potentiellement dangereuses pour un pays n'est pas nouveau. Toutefois, internet donne une dimension bien plus importante et concerne les données personnelles d'un maximum d'individus.

Après une longue enquête, le journal Le Monde vient de révéler un programme de surveillance français, nommé « plateforme nationale de cryptage et de décryptement » (PNCD). Il s'agit d'un système qui permet aux services de renseignement français de recueillir et stocker massivement les données personnelles d'individus français et étrangers. Effective depuis 2007, la plateforme est, selon le journal, « équipée des plus puissants calculateurs de France, elle recueille des milliards de données françaises et étrangères interceptées par la DGSE au moyen d'outils satellitaires ou hertziens et surtout par le biais de câbles sous-marins par lesquels transite, aujourd'hui, l'essentiel des communications mondiales ».

Utilisée par différents services, cette plateforme est gardée secrète par les autorités, mais n'est pas encadrée et ne nécessite pas d'autorisation. Depuis sa création, elle a été validée et développée par les différents gouvernements. La raison est que la PNCD a permis d'intercepter et stocker de très nombreuses données de communications, utiles pour les services de renseignement.

Cette semaine, l'Assemblée nationale a commencé à débattre du projet de loi relatif au renseignement. L'article du journal Le Monde pourrait mettre la lumière sur la plateforme PNCD, jusque-là absente des débats.

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise. Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source :
<http://www.commentcamarche.net/news/5866395-surveillance-massive-la-france-aussi>
Par Celine Lhorte